



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 26 / 2026

**TARIFS BROCANTE DU WEEK-END
EN FOLIE DU 28 JUIN 2026**

Nature de l'acte :
7.10 Finances / Divers

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026, portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que, dans le cadre du week-end en folie qui se déroulera à Buchelay les 27 et 28 juin 2026, la municipalité propose d'organiser une brocante le dimanche 28 juin 2026 dont les emplacements seront payants et localisés comme suit :

- rue Pasteur,
- rue Gabriel Péri,
- rue Roger Salengro,
- place Jules Trolliard.

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er}: D'appliquer les tarifs suivants :

Métrage	2m	4m	6m	8m	10m	12m
Buchelois	4 €	8 €	12 €	16 €	20 €	24 €
Extérieur	8 €	16 €	24 €	32 €	40 €	48 €

ARTICLE 2: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 28 avril 2026.

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,